

**PROCÈS-VERBAL DE LA 349<sup>e</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**  
**Jeudi 26 mai 2022 à 13h - Plateforme ZOOM**  
**(CS349-26-05-2022)**

<b>Départements</b>	<b>Délégué.e.s</b>	<b>Présence / Absence</b>
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Benoît Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Ergothérapie	Noémi Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	A
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	A
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P
Management	Étienne St-Jean	P
Management	Ivan P. Vaghely	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Michel Rousseau	A
Psychologie	Julie Maheu	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	A
Sciences comptables	Philippe Caron	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences de l'environnement	Vincent Fugère	A
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P

<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers et officières</b>	<b>Présence / Absence</b>
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Sonia El Euch	P
VPAS	Marc Beauregard	P
VPAU	Denis Leroux	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P
Secrétaire	Vacant	--

### **Employé.e.s**

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail  
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

---

Le professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires  
du Syndicat, préside la réunion  
et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

### **CS349-26-05-2022-01 Ouverture de la réunion**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'invitation de la réunion.

Le vice-président aux affaires universitaires tient à féliciter et à remercier la professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité, et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, pour l'organisation du dîner du 50<sup>e</sup> qui se tenait plutôt dans la journée.

### **CS349-26-05-2022-02 Vérification du quorum**

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

Le vice-président aux affaires universitaires assume la présidence de l'assemblée.

### **CS349-26-05-2022-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Négo 2022 – État des travaux
7. Tribune des délégué.e.s
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 348<sup>e</sup> réunion
9. Information et dépôt de documents
  1. Agenda syndical de juin 2022
  2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (640 et 641)
10. Affaires nouvelles

11. Date de la prochaine réunion régulière : 15 septembre 2022
12. Clôture de la réunion

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet d'ordre du jour de la 349 <sup>e</sup> réunion du conseil syndical ; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité exécutif ;   |
| CONSIDÉRANT | la modification de l'ordre du jour ;   |

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 349<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 26 mai 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### **CS349-26-05-2022-04      Rapport du comité des relations de travail**

La présidence d'assemblée invite la VPRT et le VPAS à présenter le point.

#### **Augmentation des échelles salariales au 1<sup>er</sup> avril 2022**

1,75% -- attente d'une confirmation de la PSG à 2% pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un réajustement des échelles et paiement rétroactif des augmentations de salaire pour le 0,25% de différence pour ces années. La VPRT indique que le rattrapage salarial a été effectué sur la paie du jeudi 19 mai 2022.

#### **Direction départementale**

Volonté de l'administration de faire un projet pilote : Nommer une direction (administrative) cadre, en plus d'une direction (pédagogique) élue dans les départements qui n'ont pas de direction départementale.

La VPRT demande aux délégué.e.s leur avis sur la proposition de projet-pilote concernant la direction départementale.

- L'administration a présenté cette fonction comme étant un assistant administratif, ayant pour but d'encourager les professeur.e.s à occuper une direction départementale allégée des tâches administratives. Un département sans direction pourrait continuer à fonctionner administrativement.
- La VPRT assure qu'il y aura de nombreuses discussions pour bien encadrer la fonction et le champ d'intervention de cette direction administrative cadre avant de rédiger un projet-pilote.

Les délégué.e.s désirent connaître les rôles et responsabilités de cette direction (administrative) cadre avant de donner leurs avis. Les délégué.e.s privilégient un soutien administratif, provenant du personnel professionnel.

#### **Formulaires de tâches des profs**

Documents qui doivent être accessibles à tous (art. 10.11)

« Ce formulaire est disponible pour consultation à l'ensemble des professeurs du département, et ce, en tout temps. » La VPRT précise que la démarche faite pour que la convention collective, signée en octobre 2018 et qui tire à sa fin, soit

respectée a été faite. Les assistantes administratives ont eu le message d'envoyer tous les formulaires de tâches de tous les professeur.e.s à l'ensemble des profs d'un département.

**Activités professionnelles extérieures: l'Université demande une limite de nombre d'heures incluant les soirs, les fins de semaine et les vacances (par ex : 375 heures max à déclarer sur le formulaire de tâche, à l'assemblée départementale et au DGAAP)**

Un délégué demande en quoi consistait la position du comité exécutif concernant les activités professionnelles extérieures. La VPRT indique que la négociation de la prochaine convention collective sera l'occasion de traiter du nombre d'heures autorisé. Le comité exécutif ne souhaite pas qu'un contrôle soit mis en place. L'actuelle convention collective traite du double emploi, ce en quoi le Syndicat et l'employeur sont en accord. Le comité exécutif analyse ce qui se fait dans les autres universités.

**CS349-26-05-2022-05 Mieux connaître sa convention collective**

La VPRT présente l'article 10.09 de la convention collective :

*6<sup>e</sup> paragraphe : Les règles de cette politique sont établies dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de la convention collective et elles sont révisées et adoptées annuellement par l'Assemblée départementale avant le 31 janvier. Le directeur de département les transmet, dans les dix (10) jours de leur adoption, au Vice-recteur aux ressources humaines qui les transmet dans les dix (10) jours au Syndicat.*

La VPRT met l'accent sur le fait que les assemblées départementales peuvent réviser et adopter leur politique une fois par année avant le 31 janvier. Cette manière de procéder permet de maintenir une stabilité dans l'application des politiques et une équité pour tous les membres de l'assemblée départementale.

La VPRT poursuit en mentionnant que dans l'éventualité où les politiques dûment adoptées ne sont pas respectées, le Syndicat ne peut pas déposer de grief envers les assemblées départementales. Cependant, si l'administration de l'UQTR approuve une décision de l'AD qui contrevient à la convention collective, alors le Syndicat peut intervenir.

Un délégué s'informe sur la possibilité de rendre disponible à l'ensemble des professeur.e.s les politiques des départements. La VPRT indique que le choix appartient aux départements.

**CS349-26-05-2022-06 Négo 2022 – État des travaux**

Le président présente l'état des travaux en lien avec le renouvellement de la convention collective.

- Sondage – conditions de travail – 204 répondants (44,4%)
- Rencontre – conditions de travail (à venir)
- Préparation du cahier de demande
- Transmission d'un avis de négociation par la VPRT à la directrice du Service des relations de travail pour lancer les négociations
- Établissement d'un calendrier de négociation entre les parties

- Approbation du cahier de demande par le comité exécutif, le conseil syndical et l'assemblée générale

Le président rappelle que la convention collective 2018-2022 arrive à échéance le 31 mai 2022 et qu'elle demeure en vigueur pendant la période de négociation, selon l'article 2.01 de ladite convention.

Un délégué s'informe sur le cahier des demandes. Le président mentionne qu'il sera produit dans les prochaines semaines et que l'assemblée générale statutaire du 29 septembre 2022 aura à se prononcer à son sujet. Le président précise qu'une assemblée générale extraordinaire est aussi possible si le comité des relations de travail se dit prêt à présenter ce cahier avant l'assemblée générale statutaire.

#### **CS349-26-05-2022-07 Tribune des délégué.e.s**

Une déléguée interpelle ses collègues sur la dénomination des congés de sabbatiques et de perfectionnement dans la convention collective. L'utilisation du terme d'*année consacrée à la recherche* et *année consacrée au perfectionnement* serait plus judicieuse.

La VPRT mentionne que la convention collective désigne ces congés par le vocable *régime de perfectionnement et sabbatique* (art. 14). L'appellation pourra être traitée lors de la négociation de la prochaine convention collective.

Un délégué soulève la question des frais de remboursement, particulièrement ceux des déplacements, qui ne sont plus adaptés au contexte économique actuel.

Le président indique que la *Politique sur les frais de déplacement, de séjour, de représentation et autres dépenses*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, relève du conseil d'administration et elle est appliquée par la direction du Service des finances. L'Intersyndicale des personnels pourra demander une révision de la politique.

Une déléguée demande à ce que les réunions du conseil syndical de 2022-2023 se déroulent en comodalité afin de faciliter la participation des délégué.e.s aux réunions.

Le président consultera ses collègues du comité exécutif pour étudier les possibilités offertes, notamment la disponibilité des salles permettant la comodalité. Il mentionne que la Covid n'est pas éradiquée et qu'une autre vague peut survenir à tout moment. Les délégué.e.s seront informés des modalités de réunions à la réouverture des bureaux du Syndicat en août.

#### **CS349-26-05-2022-08 Lecture et adoption du procès-verbal de la 348<sup>e</sup> réunion**

La présidence d'assemblée présente le procès-verbal de la 348<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 28 avril 2022.

Un délégué s'interroge sur l'absence dans le procès-verbal de la réunion du 28 avril d'une information transmise par le comité exécutif aux délégué.e.s concernant des demandes formulées par le Syndicat des chargé.e.s de cours à notre Syndicat dans le cadre des négociations pour le renouvellement de sa convention collective. La VPRT explique que le Syndicat des chargé.e.s de cours

nous a fait deux demandes, verbalement, lors d'une rencontre. La VPRT précise qu'il n'y a pas de documents à faire circuler. La VPRT résume les demandes :

1. Avoir un troisième chargé de cours sur les comités de programmes de 1<sup>er</sup> cycle, composés de 10 membres est plus.
2. Avoir au moins un chargé de cours, observateur avec droit de parole et sans droit de vote, aux assemblées départementales.

Le délégué remercie la VPRT pour l'explication.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 348<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 28 avril 2022 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ;

Sur proposition de la professeure Josée Lafrance, du Département de sage-femme, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 348<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **CS349-26-05-2022-09 Information et dépôt de documents**

### **1. Agenda syndical de juin 2022**

La présidence d'assemblée présente l'agenda syndical de mai 2022.

- 1<sup>er</sup> juin Début du mandat 2022-2023 des délégué.e.s du CS
- 2 juin Comité exécutif
- 8 et 9 juin Collation des grades
- 16 juin Plan d'action syndical et cahier de demande
- 17 juin Fermeture des bureaux du Syndicat
- 20 juin Conseil d'administration de l'UQTR

La présidence d'assemblée présente aussi les dates des réunions du conseil syndical pour l'année 2022-2023 :

- 15 septembre
- 27 octobre
- 1<sup>er</sup> décembre
- 2 février
- 16 mars
- 27 avril

### **2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (640 et 641)**

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux des réunions 640 et 641 du comité exécutif.

La présidence d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

**CS349-26-05-2022-10 Affaires nouvelles**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**CS349-26-05-2022-11 Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 15 septembre 2022.

**CS349-26-05-2022-12 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 46.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

---

Denis Leroux  
Vice-président aux  
affaires universitaires

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires